



Salle Polyvalente

Tarifs au 01/01/2025

PREMIER JOUR	PAR JOUR EN PLUS	WEEK-END	WEEK-END ÉTENDU	WEEK-END 3 JOURS	PAR HEURE
de 10h le matin à 9h le lendemain (1)	de 10h le matin à 9h le lendemain (2)	du sam. 10h au lun. 9h	du ven. 15h30 au lun. 9h	du ven. 10h au lun. 9h	de 8h à 19h en semaine (3)

Salle Polyvalente avec sa cuisine et sa vaisselle						
association de Ploulec'h éligible (3)	44.42 €	22.21 €	66.63 €	75.52 €	97.73 €	31.50 €/h
autre usager de Ploulec'h (4)	72.39 €	36.20 €	108.59 €	123.07 €	159.26 €	31.50 €/h
usager extérieur (6)	229.76 €	114.88 €	—	390.60 €	505.48 €	31.50 €/h

Conditions particulières pour les fêtes de fin d'année
– les locations des 24, 25, 31 décembre et 1er janvier ne sont pas ouvertes aux usagers extérieurs
– l'usager ayant bénéficié d'une location à l'une de ces dates n'est prioritaire pour aucune de ces dates les 2 années suivantes

Par exception aux tarifs ci-dessus, la location est gratuite...
– une association de Ploulec'h (4) pour son assemblée générale ordinaire annuelle (avec un éventuel moment festif pour ses membres)
– une manifestation organisée par l'école de Ploulec'h ou au profit exclusif de l'école de Ploulec'h
– une réunion publique organisée par un parti politique, un candidat à une élection politique ou un élu dans le cadre de son mandat
– une cérémonie funéraire lorsque le défunt était domicilié à Ploulec'h ou qu'il est inhumé ou que ses cendres sont déposées ou dispersées à Ploulec'h

Conditions financières	
taux d'acompte demandé à la signature d'un contrat de location	30 % acompte systématiquement encaissé à la réservation
caution « dégradation des locaux et des équipements »	250.00 € provision pour les frais de remise en état, y compris le ménage
caution « respect du voisinage »	500.00 € non restituée en cas de défaillance dûment constatée

Coûts de remise en état	
intervention d'un agent municipal	50.00 €/h
autres coûts	prix réel

(1) tarif valable uniquement du lundi au jeudi pour les usagers extérieurs

(2) tarif valable uniquement du lundi au jeudi pour tous les usagers

(3) Une réduction de 50 % est appliquée dès la première heure si 20 heures au moins sont réservées simultanément.

(4) association éligible à la politique d'accompagnement de la vie associative locale (conformément aux critères figurant dans la délibération)

(5) personne physique domiciliée à Ploulec'h / personne morale ayant un établissement à Ploulec'h ne répondant pas aux critères (4)

(6) événement culturel ouvert au public organisé par un organisme à but non lucratif dont le siège social est sur le territoire de l'agglomération

(7) personne physique non domiciliée à Ploulec'h / personne morale n'ayant pas d'établissement à Ploulec'h